

## ARRETÉ :

AR\_28\_2023

ARRETE PORTANT AUTORISATION DE POSE D'UNE BENNE RUE DES POINTES

Le Maire :

### **ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE** **PORTANT AUTORISATION DE POSE D'UNE BENNE SUR LE DOMAINE PUBLIC** *Rue des Pointes*

Le Maire de la Commune de TORCY-LE-GRAND,

- VU l'ordonnance n°59-115 du 7 janvier 1959 modifiée relative à la voirie des collectivités locales,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2

- Considérant la demande en date du 6 novembre 2023 de Madame CHAILLEY Blandine et de Monsieur VASSEUR Sylvain de poser une benne à déchets le long de leur propriété rue des Pointes pour permettre les travaux dans leur maison (isolation) située 4 Voie de Troyes à Torcy-Le-Grand (10700).

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

#### **ARRETE**

Article 1 : Du 13 novembre 2023 6h00 au 16 novembre 2023 19h00 Madame CHAILLEY Blandine et Monsieur VASSEUR Sylvain sont autorisés à stationner une benne conteneur pour évacuer les déchets de leur maison, dans la rue des Pointes en bordure du terrain d'assise de la maison 4 Voie de Troyes 10700 TORCY-LE-GRAND.

Article 2: Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Interdiction de stationnement rue des Pointes en bordure du terrain d'assise de la maison 4 Voie de Troyes 10700 TORCY-LE-GRAND;

- Interdiction de circulation rue des Pointes en bordure du terrain d'assise de la maison 4 Voie de Troyes 10700 TORCY-LE-GRAND ;

Article 3: La benne doit être rendue visible de jour comme de nuit. Des panneaux de signalisation réglementaires devront être mis par le pétitionnaire sur le chantier, conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967. La stabilité de la benne sera assurée en toute circonstance. La rue, le trottoir et le caniveau devront être nettoyés après les travaux.

Article 4 : Madame CHAILLEY Blandine et Monsieur VASSEUR Sylvain occuperont temporairement le domaine public et veilleront à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Cet arrêté sera transmis à :

- Madame CHAILLEY Blandine et Monsieur VASSEUR Sylvain
- M. le Commandant, Gendarmerie d'Arcis-sur-Aube,
- M. le Directeur, Service Local d'Aménagement de Brienne-Le-Château.

Fait en Mairie à TORCY LE GRAND,  
le 6 novembre 2023  
Le Maire de TORCY LE GRAND.  
Gérard GUERRE-GENTON



Le 06/11/2023

Pour extrait certifié conforme